

PROCÈS-VERBAL N°27 RÉUNION DU MERCREDI 09 MAI 2019

La séance débute à 13 heures.

Membres présents :	Membres excusés :
Faustine MENDES DOS SANTOS	Christophe JAMES
Maryska ALFRED	Djibryll CEDIA
	Kaël MAM-LAM-FOUCK
	Millienna MACIEL FILHO
	Franck CHIPOUKA
	Jacqueline ATTICOT
	Stève JEAN-MARIE

Ordre du jour :

- Enregistrement du courrier
- Enregistrement des feuilles de match et des résultats
- Feuille(s) de matchs manquante(s)
- Réserves, réclamations, évocations
- Licence(s) manquante(s)

Les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission demande à la CRA de bien vouloir rappeler aux arbitres qu'en cas de réserve, de retenir les pièces d'identités non-officielles et de les transmettre à la ligue de football de la Guyane dans les 24 heures.

Il leur est demandé de signaler sur la feuille de match ou au moyen d'un rapport lorsqu'une équipe présente la licence des saisons précédentes comme pièce d'identité.

ENREGISTREMENT DU COURRIER

LE DÉPARTEMENT FUTSAL TIENT À RAPPELER À L'ENSEMBLE DES CLUBS QUE LA COMMISSION SE RÉUNIT TOUS LES MERCREDIS À PARTIR DE 13HEURES ET QUE TOUTES LES DEMANDES SONT TRAITÉES EN COMMISSION.

À CE TITRE, IL CONVIENDRAIT QUE TOUTES LES DEMANDES ARRIVENT EN TEMPS ET EN HEURE AFIN QU'ELLES SOIENT TRAITÉES DANS LES DÉLAIS.

- **Courrier de l'ASC CCIG concernant les retraits de points d'arbitrage en vétérans.**
 - **Réponse :** La commission prend acte de la requête du club et lui transmettra dans les plus brefs délais un tableau récapitulatif avec toutes ses désignations et les points perdus pour l'arbitrage au cours de la saison.
- **Courrier de MANA FUTSAL CLUB concernant l'arbitrage de son match de championnat de Régional 2 du 24 mars 2019.**
 - **Réponse :** La commission prend acte des faits relatés concernant l'arbitrage du match et transmet l'affaire à la sous-commission Futsal de la CRA.

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH ET DES RÉSULTATS

18^e journée du championnat futsal Féminin :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
24/04/2019	18e	AS ETOILE DE MATOURY	4	0	ASC ASEKA	

16^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
05/05/2019	16e	MONTJOLY FC	3	5	REAL GUIANA FC	

22^e journée du championnat futsal Régional 1 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
05/05/2019	22e	ASC KOUTE MO	6	5	FC FAMILY	
05/05/2019	22e	ASC LATE ROUJ	2	4	LE RUBAN NOIR	
05/05/2019	22e	FC BIG STARS	5	5	NST51FUTSAL	
05/05/2019	22e	MONTJOLY FC	4	6	AASK	
05/05/2019	22e	DIALYZ TEAM	12	1	ASC CCIG	

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Vu les matchs cités en référence,

Vu l'absence de dépôt de la feuille de matchs auprès du secrétariat de la ligue à ce jour,

Vu l'article 87 des règlements sportifs généraux de la LFG stipulant :

« 4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

5. En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat ou de la disqualification s'il s'agit d'un match de coupe. »

6. Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission compétente, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu. Les deux équipes perdront le match par pénalité.

12^e journée du championnat futsal Vétérans :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
07/04/2019	12e	FC BIG STARS	2	4	FCBM	Duplicata fourni par FCBM

Le club est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

RÉSERVES SUR FEUILLE DE MATCH, RÉCLAMATIONS, ÉVOICATIONS

- Affaire MONTJOLY FC / MANA FUTSAL CLUB: Réserve de MONTJOLY FC pour la qualification et la participation des joueurs SEIDE.B , DORZIN.J, ESTILUS.J, FRANCOIS.S et ALFRED.J pour non présentation de licences.

Vu l'article 187-2 relatif à l'évocation ; après vérification des joueurs ne possédants de licences et inscrits sur la feuille de match ;

Considérant que le club n'a à ce jour fourni aucune explication quant à la participation des joueurs susmentionnés lors de la rencontre citée en référence ;

La commission jugeant en premier ressort

- **Décide de donner match perdu par pénalité à MANA FUTSAL CLUB sur le score de 4 buts à 0.**
- **L'équipe MONTJOLY FC est déclarée vainqueur et marque 4 points au classement général.**

- Affaire MONTJOLY FC / REAL GUIANA FC: Réserve de REAL GUIANA FC pour la qualification et la participation des joueurs NOUVET Joseph (254 459 4076) GIPPET Loïc (254 511 1518) LOUPEDA Axel (230 862 851) DIMAN Ludovic (280 921 1656) JOSELON Nicolas (289 921 0400) ; 5 doubles licence.

La Commission, jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match citée en objet signée par l'arbitre,

A pris connaissance de la réserve d'avant match signée par le capitaine de participation et qualification des joueurs cités en référence de REAL GUIANA FC,

La Commission,

- **Transmet l'affaire à la commission compétente (la CRA) pour suite à donner.**

- Affaire MONTJOLY FC / REAL GUIANA FC: Réserve technique de MONTJOLY FC.

La Commission, jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match citée en objet signée par l'arbitre,

A pris connaissance de la réserve technique signée par le capitaine de MONTJOLY FC,

Vu l'article 111-3 des règlements généraux sportifs de la LFG,

Considérant que cette réserve n'a pas été confirmée pour la dire recevable dans la forme,

La Commission,

- **Confirme le score acquis sur le terrain : MONTJOLY FC (3) / REAL GUIANA FC (5)**

LICENCES MANQUANTES

Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,

« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de **deux euros** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »

Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

- **18^e journée du championnat :**
 - **FEMININ**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS ETOILE DE MATOURY	2	4,00 €

RETRAIT DE POINT(S)

Vu l'article 9 alinéa 4 des règlements des compétitions du département futsal de la LFG,

« L'équipe dont l'arbitre n'aura pas répondu aux désignations formulées par la sous-commission des désignations de la commission de régionale de l'arbitrage se verra sanctionnée d'un (1) point au classement général

- **22^e journée de championnat**
 - **REGIONAL 1 :**

Clubs	Matches	Retrait de point
LE RUBAN NOIR	ASC KOUTE MO / FC FAMILY	1
ASC CCIG	ASC KOUTE MO / FC FAMILY	1
DIALYZ TEAM	ASC KOUTE MO / FC FAMILY	1
LE RUBAN NOIR	MONTJOLY FC / AASK	1
NST5 1FUTSAL	ASC LATE ROUJ / LE RUBAN NOIR	1
FC BIG STARS	DIALYZ TEAM / ASC CCIG	1

- **18^e journée de championnat**
 - **FEMININ :**

Clubs	Matches	Retrait de point
ASC THEMIRE	AS ETOILE DE MATOURY / ASC ASEKA	1
NST5 1FUTSAL	AS ETOILE DE MATOURY / ASC ASEKA	1

CLASSEMENTS

Ce classement est à titre provisoire, l'homologation est de droit le trentième jour si aucune instance le concernant n'est en cours.

REGIONAL 1 FUTSAL				Classement général à la 22 ^{ème} journée											
Journée n°		Dimanche 05 mai 2019		Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP	
22	<	>		1	MONTJOLY FC	64	20	15	1	4	0	100	50	50	2
				2	AS ETOILE DE MATOURY	59	20	13	1	6	0	135	92	43	1
				3	AASK	58	20	13	2	5	0	96	62	34	2
				4	DIALYZ TEAM	56	20	14	0	6	0	94	58	36	6
				5	FC FAMILY	55	20	12	1	7	0	106	87	19	2
				6	NST 51 FUTSAL	42	20	9	2	9	0	90	93	-3	7
				7	ASC KOUTE MO	38	20	10	0	10	0	119	107	12	12
				8	ASC LATE ROUJ	29	20	4	1	15	0	67	125	-58	4
				9	FC BIG STARS	26	20	4	3	13	0	71	111	-40	8
				10	LE RUBAN NOIR	16	20	8	0	12	1	79	92	-13	27
				11	ASC CCIG	0	20	2	1	17	0	76	156	-80	26
				12	AS MONTSINERY (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

REGIONAL 2 FUTSAL				Classement général à la 18 ^{ème} journée											
Journée n°		Dimanche 14 avril 2019		Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP	
18	<	>		1	AS GOLDEN STARS	52	16	12	0	4	0	118	78	40	0
				2	REAL GUIANA FC	48	16	10	3	3	0	81	64	17	1
				3	MANA FUTSAL CLUB	44	16	9	3	4	0	75	54	21	1
				4	AS MORTIN	44	15	10	2	3	0	74	59	15	3
				5	MONTJOLY FC	36	16	7	0	9	0	88	69	19	1
				6	YANA SPORT ELITE ACAD...	31	15	6	2	7	0	60	66	-6	4
				7	AS ETOILE DE MATOURY	26	16	4	1	11	1	68	113	-45	2
				8	ASC JOB	23	15	3	1	11	1	65	100	-35	1
				9	NST51 FUTSAL	22	15	2	2	11	1	58	84	-26	0

DÉPARTEMENT FUTSAL

FUTSAL FEMININ			Classement général à la 18 ^{ème} journée											
Journée n°		Dimanche 28 avril 2019		Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
18	<	>		1 MONTJOLY FC	46	14	11	0	3	1	51	15	36	0
				2 AS ETOILE DE MATOURY	36	14	9	2	3	0	40	23	17	7
				3 ASC THEMIRE	31	14	9	3	2	1	74	21	53	12
				4 ASC ASEKA	25	14	8	2	4	0	51	26	25	15
				5 DIALYZ TEAM	20	14	4	1	9	1	21	58	-37	6
				6 FC FAMILY	11	14	3	1	10	0	19	37	-18	12
				7 YANA SPORT ELITE ACAD...	9	14	5	1	8	0	28	32	-4	20
				8 NST 51 FUTSAL	7	14	0	2	12	0	13	85	-72	9
				9 NEWS BLACK (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VETERANS FUTSAL			Classement général à la 13 ^{ème} journée											
Journée n°		Dimanche 28 avril 2019		Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Diff G	PP
13	<	>		1 FCBM	36	13	9	1	3	0	55	23	32	5
				2 MONTJOLY FC	33	13	7	1	5	0	53	39	14	2
				3 NEWS BLACK	31	13	9	1	3	0	63	24	39	10
				4 ASC CCIG	29	13	12	0	1	0	59	29	30	20
				5 FC FAMILY	23	13	6	1	6	0	62	46	16	9
				6 ASC LATE ROUJ	17	13	3	2	8	0	44	54	-10	7
				7 FC BIG STARS	4	13	2	0	11	0	26	81	-55	15
				8 AS MORTIN	-3	13	1	0	12	0	17	83	-66	19

Fin de séance à 16h30.
Le Président de séance
Maryska ALFRED

La Secrétaire de séance
Faustine MENDES DOS SANTOS